

la saine Théologie, au respect dû aux Écritures saintes, & aux explications unanimes des Saints Peres.

Telle est assurément l'opinion que les deux Révérends Peres, Louis de Poix & Séraphin de Paris, ont du Livre de Job, dont ils semblent faire un personnage imaginaire, sans oser l'avouer ouvertement. Ils appellent Poëme de la Captivité de Babylone, un Livre que toute la Chrétienté a toujours regardé comme l'histoire véritable du saint Homme Job. Croiance fondée sur le témoignage que les autres Livres de l'Écriture rendent à celui ci, & en particulier l'Épître de St. Jacques, qui déclare que ce Livre apprend aux Fidèles les malheurs & la patience de Job : Sufferentiam Job audistis. c. 5. v.

II.

Qui ne voit pas où conduit une liberté pareille? Les Livres de Tobie, de Judith, d'Esther, deviendront également des paraboles, des allégories, des Poëmes de quelque captivité. Ils y sont aussi propres que le Livre de Job. Mr. Freret a déjà prononcé sur Judith, & dit que quelques Interprètes le regardent comme un ouvrage allégorique. Le saint Concile de Trente avoit crû prévenir ces explications téméraires par un Décret solennel; mais rien n'arrête les esprits prévenus en faveur de la singularité & de la nouveauté: il est bon néanmoins de rappeler ce Décret à des Religieux qui font, sans doute, profession de le respecter: Ad coercenda petulantia ingenia decernit, Sancta Synodus, ut nemo suæ prudentiæ innixus sacram Scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum, quem tenuit & tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu & interpretatione Scrip-
turarum